



Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 mars 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 mars 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES – ECHANGEUR DENIVELE ENTRE LA RD 743 ET LA RD 107 A ECHIRE - AVENANT 1

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à René PACAULT, Jean BOULAIS à Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGÉ, Isabelle GODEAU à Michel VEDIE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Sophia MARC à Alain GRIPPON, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Joël MISBERT à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Adrien PROUST à Patrick THOMAS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150316-C30-03-2015-DE
Date de télétransmission : 19/03/2015
Date de réception préfecture : 19/03/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES – ECHANGEUR DENIVELE ENTRE LA RD 743 ET LA RD 107 A ECHIRE - AVENANT 1

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le schéma de développement économique et commercial (SDEC),

Vu la délibération du 15 avril 2013,

Par délibération du 15 avril 2013, la Communauté d'Agglomération de Niort a approuvé la signature avec le Conseil Général des Deux Sèvres et la Commune d'Echiré d'une convention permettant l'aménagement d'un échangeur dénivelé entre la RD 743 et la RD 107 à Echiré afin d'assurer une meilleure gestion de la sécurisation des flux de transit conséquente à l'extension de la ZAC Le Luc Les Carreaux.

Cette convention, élaborée par le Conseil Général, porte délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Echiré au profit du Conseil Général des Deux Sèvres et définit les modalités de financement de l'opération.

Dans le cadre de la convention signée en 2013, deux phases de travaux étaient prévues :

- Première phase : La réalisation des raccordements Est à la RD 743 et la jonction à la RD 107 dont la mise en service a eu lieu,
- Deuxième phase : La réalisation des voies de raccordement à la RD 743 et au giratoire commun à la RD 107.

Cette deuxième phase de travaux devait faire l'objet d'un avenant à la convention signée par délibération du 15 avril 2013.

Par ailleurs, afin de faciliter la réalisation de l'ensemble de l'opération et au regard des enjeux budgétaires du département, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune d'Echiré ont proposé de « préfinancer » en 2016 la quote-part du Département sur la deuxième phase de travaux soit 300 000 €. Le Conseil Général remboursera cette somme en 2017.

Il est donc proposé la signature d'un avenant permettant la réalisation de la deuxième phase de travaux et précisant les nouvelles conditions de coordination de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'échangeur dénivelé entre la RD 743 et la RD 107.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement de l'opération entre le Conseil Général des Deux Sèvres, la Commune d'Echiré et la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'aménagement d'un échangeur dénivelé entre la RD 743 et la RD 107,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à le signer,
- Approuver le montant de participation de la CAN auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres à hauteur de 250 000 € HT pour la seconde zone de travaux (rappel : Engagement de 325 000 € HT pour la première zone de travaux),
- Apporter le préfinancement de la part du Département en 2016 relatif aux travaux de la seconde zone pour un montant de 107 000 €. Cette avance versée sur titre de recette du Département sur le chapitre 27, article 27 633 fera l'objet d'un remboursement en 2017 par le Département.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué